

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 OCTOBRE 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme

4. Demande de dérogation mineure – 640 Keenan
5. CPTAQ - dossier du mois (1652-35-7360, demande d'exclusion – 3 511 228, 5 426 215, 5 426 216)

Administration

6. Correspondances
7. Dépôt des états comparatifs du troisième trimestre
8. Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité du Canton de Melbourne
9. Offre de service – Faune Estrie Québec – capture et intervention – castors
10. Offre de service - archiviste
11. Cabinet d'avocat - Mandat général 2025
12. Infotech – l'achat de compte de taxes 2025
13. ADMQ – l'achat et l'implantation du tableau de bord MUNYS
14. Les Fleurons du Québec – offre de formations – créez un verger urbain
15. CSLE - Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
16. Demande de soutien financier - La Société d'histoire du comté de Richmond
17. Demande de circulation sur le chemin Deslandes - Club motoneige Les Pionniers de Valcourt
18. Demande d'appui – Richmond Histoire et Coopération
19. Demande d'appui - La Société d'histoire du comté de Richmond
20. Résolution - Demande de changement de nom du Centre de Ski de Fond Richmond - Melbourne
21. Val-Joli – appui – financement du transport collectif

22. Dons & publicités (Popote roulante, École St-Francis, Actualités l'Étincelle, The Record)

Voirie

23. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028

Sécurité publique

24. SSIRR - budget et quote-part 2025

25. Plan de sécurité civile

26. Organigramme - organisation municipale en sécurité civile

Hygiène de Milieu

27. Résolution demandant à la MRC du Val-Saint-François de reprendre la collecte de Résidus domestiques dangereux (RDD)

Factures

28. Factures

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2024-10-07, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2024-10-07, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 9 septembre 2024;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 9 septembre 2024.

Période de questions : 2024-10-07 Aucun visiteur

Demande de dérogation mineure – 640 chemin Keenan : 2024-10-07, 3 **Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 29 août 2024 par le propriétaire;

Considérant que la demande consiste à rendre conforme la largeur minimale de ce lot de 1,66 mètre alors que l'article 5.16 au tableau 1 du règlement de lotissement 2008-04 stipule que la largeur minimale des lots sans services est de 45,7 mètres;

Considérant que l'objectif de cette demande de dérogation mineure est de pouvoir démolir et de reconstruire une résidence datant de 1885;

Considérant que la résidence a été construite en 1885 et bénéficie d'un droit acquis en regard de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec;

Considérant que le lot où est construite la résidence est enclavé;

Considérant que selon le règlement numéro 2008-06, portant sur les conditions d'émission de permis de construction, le terrain sur lequel la construction d'une résidence est projetée doit être adjacent à un chemin public;

Considérant que l'état du bâtiment nécessite des travaux majeurs, pouvant aller jusqu'à la démolition et la reconstruction de la résidence;

Considérant que la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire, car il ne peut pas reconstruire une résidence;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas d'impact négatif sur les propriétés voisines, car il y a déjà une résidence sur le lot;

Considérant que le Comité Consultatif en Urbanisme fait une recommandation favorable au conseil municipal;

Considérant qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande de dérogation mineure;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil du Canton de Melbourne accepte la demande de dérogation mineure pour le 640 chemin Keenan, quant à la largeur minimale de ce lot de 1,66 mètre alors que l'article 5.16 au tableau 1 du règlement de lotissement 2008-04 stipule que la largeur minimale des lots sans services est de 45,7 mètres.

CPTAQ – dossier du mois : 2024-10-07 La correspondance relative au dossier du mois (1652-35-7360, demande d'exclusion pour les lots 3 511 228, 5 426 215, 5 426 216) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2024-10-07 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2024, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

État comparatif au 30 septembre 2024 : 2024-10-07 Le Conseil prend connaissance des états comparatifs des activités de fonctionnement pour la période de neuf (9) mois se terminant le 30 septembre 2024, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité du Canton de Melbourne : 2024-10-07, 4 **Considérant que** la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2023, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

Considérant que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

Considérant que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (Chapitre C-11);

Considérant que pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Municipalité du Canton de Melbourne doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité d'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité du Canton de Melbourne.

Offre de service – Faune Estrie Québec – capture et intervention – castors : 2024-10-07, 5 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Faune Estrie Québec (3 000 \$ plus taxes) relativement à l'enlèvement de tous les castors présent à trois endroits sur les lots 3 510 827 et 3 51 0826, et abaisser le niveau d'eau, tel que décrit dans l'offre de service reçue par courriel le 20 septembre 2024.

Offre de service 2025 - archiviste : 2024-10-07, 6 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie l'Archiviste Michel Hamel (1 381,33 \$ pour 4 jours de travail) relativement à la gestion des documents et des archives en 2025, telle que décrite dans l'offre de service reçue par courriel le 25 septembre 2024.

Mandat général 2025 -Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. : 2024-10-07, 7 **Attendu que** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Melbourne une offre de services professionnels pour l'année 2025;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2025.

Infotech - achat du compte de taxes bilingues : 2024-10-07, 8 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'achat de 1 500 comptes de taxes bilingues.

ADMQ – l'achat et l'implantation du tableau de bord MUNYS : 2024-10-07, 9 **Considérant que** l'ADMQ a élaboré un outil de gestion des obligations en lien avec le poste de direction générale d'une municipalité;

Considérant que le format retenu est sous forme d'un tableau de bord en gestion municipale qui regroupe les dates importantes, les lois et obligations légales, des modèles à l'appui ainsi que les références s'y rattachant;

Considérant que le tableau de bord en gestion municipale « MUNYS » est un outil indispensable à la direction générale;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyée par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne achète «MUNYS» auprès de l'ADMQ; que le coût d'activation est de quatre cent cinq dollars (405,00\$); (achat initial la première année); que les frais annuels seront de trois cent vingt-cinq dollars (325,00\$) pour les années subséquentes, et ce à partir de 2025; que nous devons être membres réguliers de l'ADMQ pour bénéficier de cet outil.

Les Fleurons du Québec – offre de formation – créez un verger urbain : 2024-10-07, 10 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise une dépense de 100 \$ (plus taxes) pour une formation sur les vergers urbains et les forêts jardins le 28 octobre et le 4 novembre offerte par Les Fleurons du Québec.

CSLE – Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! » : 2024-10-07, 11 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) volet loisirs culturel, si le programme d'aide financière est reconduit ;

Considérant que le CSLE octroi un montant maximum de 4 000 \$ par organisme;

Considérant que le CSLE soutient jusqu'à 90 % des dépenses admissibles des projets retenus;

Considérant que la municipalité s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt d'un projet pour l'hiver-printemps 2024-2025 dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » si le programme d'aide financière est reconduit; que les conseillers Lois Miller, Audrey Morneau et Sean Boersen formeront le comité pour ce dossier.

Demande de contribution annuelle pour 2025 – La Société d'histoire du comté de Richmond : 2024-10-07, 12 **Attendu que** la Société d'histoire du comté de Richmond a présenté une demande d'aide financière afin de contribuer à couvrir les frais annuels fixes;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne est sensible à leur situation financière et à la volonté de la Société d'histoire du comté de Richmond de promouvoir l'histoire et la culture de notre région;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une aide financière de 2 000 \$ pour 2025; que l'aide financière ne soit pas récurrente, mais sera réévaluée d'année en année.

Demande de circulation sur le chemin Deslandes – Club de motoneige « Les Pionniers de Valcourt » : 2024-10-07, 13 **Attendu que** le club de motoneige « Les Pionniers de Valcourt » demande une autorisation pour circuler sur le chemin Deslandes sur une distance approximative de 700 mètres quand la rivière Ulverton n'est pas suffisamment gelée afin de permettre le passage des motoneiges, et ce, pour la saison 2024-2025;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu par les conseillers d'autoriser la circulation de motoneige sur une distance de 700 mètres sur le chemin Deslandes pour la saison 2024-2025.

Demande d'appui – Richmond Histoire et Coopération - demande de subvention au Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François : 2024-10-07, 14 **Attendu que** l'organisation « Richmond Histoire et Coopération » souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention au Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François, pour un projet sur les artistes F.S. Coburn et Mario Verdon;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'organisation « Richmond Histoire et Coopération » à la demande de subvention au Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François pour un projet sur les artistes F.S. Coburn et Mario Verdon.

Demande d'appui – La Société d'histoire du comté de Richmond - demande de subvention au Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François : 2024-10-07, 15 **Attendu que** la Société d'histoire du comté de Richmond souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention au Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François, pour un projet de recherche et de la conception graphique pour la création de panneaux d'exposition extérieurs présentant l'histoire générale de la région, y compris l'histoire des Abénakis;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la

Société d'histoire du comté de Richmond à la demande de subvention au Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François pour un projet de recherche et de la conception graphique pour la création de panneaux d'exposition extérieurs présentant l'histoire générale de la région, y compris l'histoire des Abénakis.

Résolution – demande de changement de nom du Centre de Ski de Fond Richmond-Melbourne : 2024-10-07 Le conseil ne donne pas de suite à ce point.

Val-Joli – résolution d'appui – financement du transport collectif : 2024-10-07, 16 « *CONSIDÉRANT QUE le financement du transport collectif est présentement un enjeu au niveau régional et provincial;*

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible pour les municipalités et les regroupements de municipalités d'imposer un droit sur l'immatriculation pour financer le transport collectif;

CONSIDÉRANT les droits à payer à la Société d'assurance automobile du Québec pour la mise en place d'un droit dédié au transport collectif ainsi que les frais annuels imposés;

CONSIDÉRANT QUE d'autres moyens de financement du transport collectif sont possibles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Val-Joli souhaite pouvoir conserver un pouvoir de décision quant à l'établissement des montants nécessaires au financement du transport collectif et ne désire pas faire imposer un montant unique déterminé par un territoire extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent prendre position dans ce dossier;

*Il est proposé par Johanne Maurice, appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

QUE le conseil municipal de Val-Joli se positionne contre l'imposition de droits sur l'immatriculation pour le financement du transport collectif;

QUE le conseil municipal de Val-Joli souhaite consulter sa population sur le mode de financement du transport collectif, en demandant à ses citoyens de choisir le moyen d'augmentation du financement soit: par imposition de droits sur l'immatriculation ou une contribution par la taxe foncière pour payer l'augmentation du financement actuellement octroyé à Trans-Appel selon les modalités de partage des coûts actuellement déterminés;

QUE la municipalité émette un communiqué en regard de sa position et de son intention de sonder ses citoyens afin d'informer la population;

DE transmettre cette résolution aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François et à la MRC du Val-Saint-François. »

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne est en accord avec les énoncés de la résolution ci-dessus sur le financement du transport collectif de la Municipalité de Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie la Municipalité de Val-Joli et se positionne contre l'imposition de droits sur l'immatriculation pour le financement du transport collectif;

Que d'autres moyens de financement du transport collectif sont possibles;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Val-Joli, aux autres municipalités de la MRC du Val-Saint-François et à la MRC du Val-Saint-François.

Dons et publicités : 2024-10-07, 17 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

École primaire St. Francis	150 \$
Popote roulante (aide financière-achat four et lave-vaisselle)	500 \$
Popote roulante (don annuel)	500\$
The Record (Remembrance Day)	159 \$
(plus taxes)	
L'Étincelle (Jour du Souvenir)	153 \$
(plus taxes)	

Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028 : 2024-10-07, 18 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Budget SSIRR 2025 : 2024-10-07, 19 **Attendu que** le Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond a adopté un budget de 676 998 \$ pour l'année 2025;

Attendu que la quote-part du Canton de Melbourne s'élève au montant de 150 422,26 \$;

Attendu que les quatre municipalités membres du Service de Sécurité Incendie doivent approuver le budget de la Régie d'incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le budget de 676 998 \$ ainsi que la quote-part du Canton de Melbourne adopté par le Service de Sécurité Incendie pour l'année 2025.

Adoption du plan de sécurité civile de la Municipalité du Canton de Melbourne : 2024-10-07, 20 **Considérant que** le 28 mai 2024, le projet de loi 50 (Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres) a été sanctionnée, instaurant après 20 ans, une refonte de la Loi sur la sécurité civile;

Considérant que cette loi a pour objet la protection des personnes et des biens en réponse optimale aux sinistres en vue de favoriser la résilience de la société à ceux-ci;

Considérant que les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

Considérant que les municipalités locales doivent mettre en place une structure de coordination de la sécurité civile chargée de la gestion des risques de sinistre et de la coordination de la réponse aux sinistres sur leur territoire;

Considérant que les municipalités locales doivent établir un plan de sécurité civile et le maintenir à jour;

Considérant la présentation faite, à la présente séance, du plan de sécurité civile de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu unanimement :

Que le conseil adopte le plan de sécurité civile de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Organigramme - organisation municipale en sécurité civile : 2024-10-07, 21 **Considérant que** le 28 mai 2024, le projet de loi 50 (Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres) a été sanctionnée, instaurant après 20 ans, une refonte de la Loi sur la sécurité civile;

Considérant que cette loi a pour objet la protection des personnes et des biens en réponse optimale aux sinistres en vue de favoriser la résilience de la société à ceux-ci;

Considérant que les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

Considérant que les municipalités locales doivent mettre en place une structure de coordination de la sécurité civile chargée de la gestion des risques de sinistre et de la coordination de la réponse aux sinistres sur leur territoire;

Considérant que les municipalités locales doivent établir un plan de sécurité civile et le maintenir à jour;

Considérant la présentation faite, à la présente séance, de l'organigramme de l'organisation municipale en sécurité civile de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu unanimement :

Que le conseil adopte l'organigramme de l'organisation municipale en sécurité civile de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Demande à la MRC du Val-Saint-François de reprendre la collecte de résidus domestiques dangereux : 2024-10-07, 22 **Considérant que** la MRC du Val-Saint-François a mis fin, en 2023, à la collecte de Résidus domestiques dangereux (RDD), habituellement tenue à Richmond au printemps;

Considérant que les municipalités de Melbourne, Cleveland, Richmond et Ulverton ont décidé de s'allier, à la demande de citoyens et d'élus, afin de reprendre en main temporairement la tenue d'une collecte de RDD;

Considérant que la Municipalité du Canton de Cleveland a agi comme coordonnatrice de l'événement qui a exercé une pression sur la charge de travail de l'administration et celle des trois (3) autres municipalités;

Considérant que la MRC du Val-Saint-François a invoqué la proximité de l'Écocentre régional dans le Canton de Melbourne pour justifier le retrait de cette collecte;

Considérant que la collecte réalisée le 21 septembre 2024 a permis de détourner **16 tonnes** de RDD de l'enfouissement ou autres moyens de disposition;

Considérant que 261 personnes ont participé à la collecte du 21 septembre 2024 dont les résultats ont été supérieurs aux collectes de 2021 (10,5 tonnes) et de 2022 (11,7 tonnes) démontrant ainsi le besoin et la pertinence de tenir une telle activité à Richmond malgré la proximité de l'Écocentre régional;

Considérant que la MRC du Val-Saint-François organise depuis longtemps des collectes de RDD, qu'elle détient une expertise en ce sens et dispose des ressources humaines qui sont en mesure d'organiser de telles collectes de RDD;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu unanimement :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne demande à la MRC du Val-Saint-François de reprendre, dès 2025, à sa charge la réalisation d'une collecte de RDD au printemps, à Richmond;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Cleveland, Richmond et Ulverton et à la MRC du Val-Saint-François.

Factures : 2024-10-07, 23 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 287 907,58 \$) et des chèques émis (montant : 15 575,35 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia : 2024-10-07 Aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2024-10-07, 24 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 20 h 15. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 novembre 2024.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 8^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston
Maire